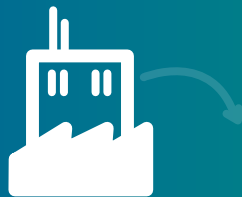




# Les clauses sociales dans les marchés publics

guide à l'attention des entreprises



Ce projet est cofinancé par le Fond social européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020



## **Vous êtes attributaire d'un marché intégrant une « clause sociale »**

Cela signifie que vous devez allouer des heures de travail à des personnes en insertion professionnelle. Les facilitateurs vous assistent dans cette procédure.

## **? Quel public est concerné par les clauses sociales ? :**

### **Il s'agit des**

- chômeurs de longue durée (+ 1 an)
- jeunes de moins de 26 ans sans qualification inscrits en mission locale ou les jeunes qualifiés mais sans emploi après plus de 6 mois d'inscription à Pôle emploi.
- allocataires des minimas sociaux, dont les bénéficiaires du RSA.
- séniors de plus de 50 ans inscrits à Pôle emploi.
- personnes reconnues « travailleur handicapé »
- personne rencontrant des difficultés d'insertion validée par le facilitateur de clauses sociales.

## **Comment les recruter ?**

### **Différentes possibilités existent :**

- embauche directe en CDD (classique ou en alternance) ou CDI,
- intérim en vous adressant à une entreprise de travail temporaire d'insertion ou classique, une association intermédiaire ou un groupement pour l'insertion et la qualification
- contrat de sous-traitance à une entreprise d'insertion (EI)

## **Le rôle du réseau de facilitateurs**

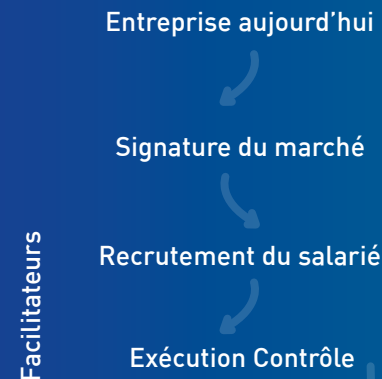
Ils interviennent sur toute la durée de la procédure « clause sociale ».

### **A vos côtés pour :**

- vous informer sur les contrats et dispositif de recrutements et de formation
- formaliser votre besoin en recrutement
- vous proposer des candidatures éligibles à la clauses sociales
- accompagner la personne dans votre entreprises durant la durée de son contrat

### **Obligatoire pour :**

- valider le candidat avant embauche pour le compte du maître d'ouvrage
- contrôler l'exécution de la clause sociale (relevé des heures, contrôle et rapport d'exécution)



**Sachez-le**  
Les clauses sociales sont un moyen pour votre entreprise de remplir sa RSE et de la valoriser auprès d'autres donneurs d'ordre !

# Vos contacts sur le territoire



## Département de l'Ardèche

Contact : Laurence Lopez  
Courriel : llopez@ardeche.fr  
Mobile : 06 48 00 10 73  
Tél : 04 75 66 75 71



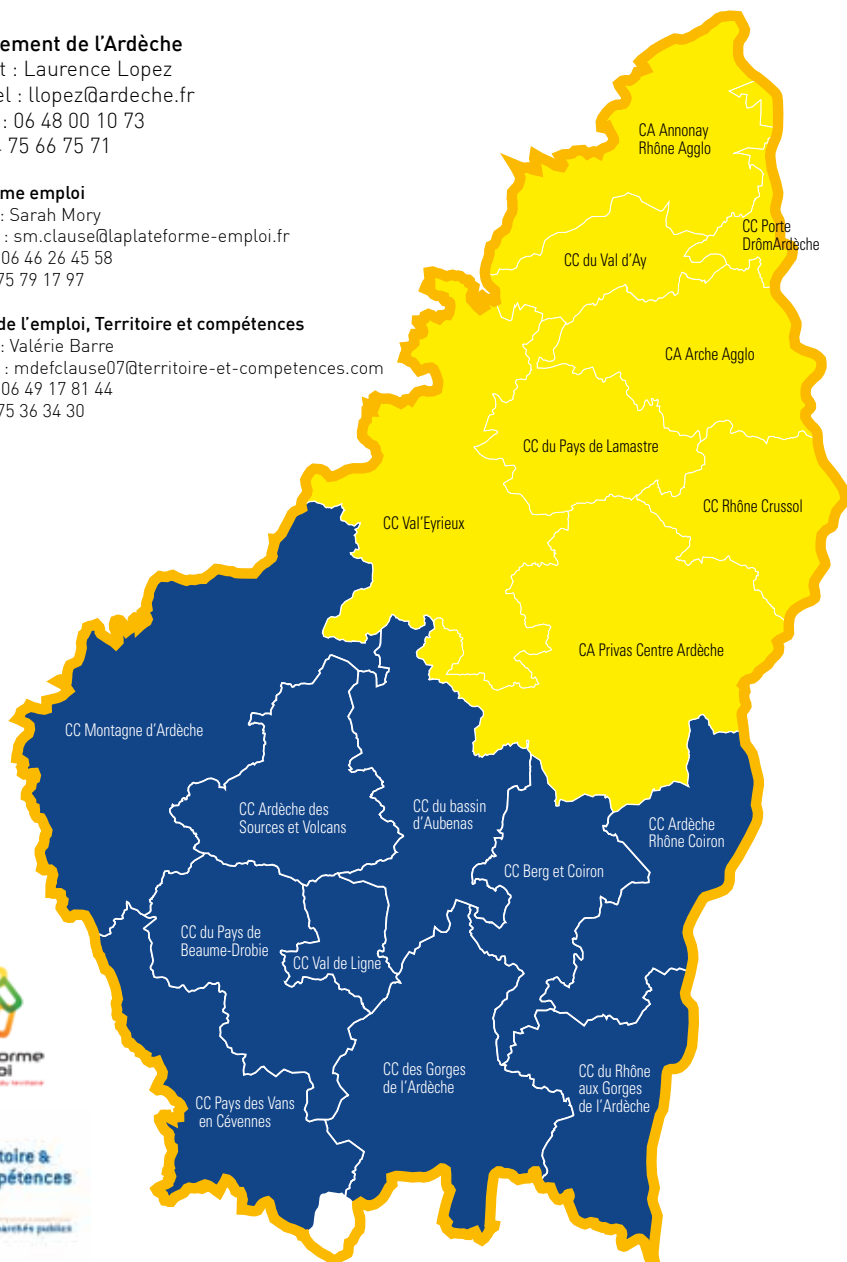
## Plateforme emploi

Contact : Sarah Mory  
Courriel : sm.clause@laplateforme-emploi.fr  
Mobile : 06 46 26 45 58  
Tél : 04 75 79 17 97



## Maison de l'emploi, Territoire et compétences

Contact : Valérie Barre  
Courriel : mdefclause07@territoire-et-competences.com  
Mobile : 06 49 17 81 44  
Tél : 04 75 36 34 30



**Facilitateurs :** Territoires d'intervention des structures